




Olivet, le 21 mai 2019

REGLES RELATIVES A LA SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
(Ci-après dénommé « Stage 3^{ème} »)

- ✓ Le stage 3^{ème} dure 3 jours (il peut être prolongé jusqu'à 5 jours, empiétant sur les vacances, pour les volontaires). *Pour 2019/2020, il se déroulera du **Mercredi 16 octobre au Vendredi 18 octobre 2019**.*
- ✓ **Le stage ne peut plus se dérouler en école maternelle ou élémentaire publique.** Les élèves sont incités à découvrir un autre milieu que celui de l'école.
-  ✓ **Depuis le 1^{er} janvier 2019, un élève de moins de quatorze ans** peut effectuer une séquence d'observation **dans des modalités communes à celles de ses camarades de classe.**
- ✓ **Le stage doit impérativement être réalisé aux dates indiquées en raison de l'organisation de l'oral** qui se déroule sur un après-midi banalisé et ne peut être reporté à une date ultérieure. Dans le cas où l'élève ferait un second stage, il ne lui sera demandé ni de refaire un dossier, ni de repasser un oral.
- ✓ **Il revient à l'élève, dès la fin de classe de 4^{ème},** de trouver une entreprise qui accepte de l'accueillir pour la période que le collège aura précisée (3 jours avant les vacances de la Toussaint).
- ✓ Les professeurs doivent pouvoir rendre visite aux élèves. Un stage 3^{ème} dans une entreprise d'accueil **relativement éloignée** ne sera possible que si l'élève démontre qu'il a bien recherché au préalable des entreprises pouvant lui proposer le même stage (ou quasi), mais que cette recherche s'est révélée infructueuse (2 ou 3 courriers ou mots de refus). L'acceptation ou le refus seront exprimés par le Professeur Principal qui s'en sera entretenu au préalable avec le Chef d'Etablissement.
- ✓ Le stage 3^{ème} ne peut se dérouler, de façon générale, dans **l'entreprise d'un parent proche.** On exceptera le cas de l'entreprise de taille suffisamment importante où l'enfant n'est pas sous l'autorité de son proche parent.
- ✓ A la suite de ce stage, chaque élève devra rédiger un **rapport de stage** d'après les consignes données en technologie. Celui-ci sera rendu le jour de l'oral, fin Novembre.



Etant donnée la conjoncture actuelle, et tenant compte du fait que les élèves des autres collèges cherchent aussi, nous vous conseillons d'effectuer vos recherches pendant l'été afin d'avoir trouvé un stage pour la rentrée de Septembre.

F. CAHU
 Chef d'établissement

A rapporter à votre délégué de classe pour le Mardi 11 juin au plus tard

✕ « Stage 3^{ème} » 2019-2020

Je soussigné(e).....

Responsable de l'élève :..... Classe de 4.....

- Reconnaiss avoir pris connaissance des règles relatives à la séquence d'observation en milieu professionnel, appelée « Stage 3^{ème} ».

Signature